

LES FOULEES GIGOUZACOISES

dossard

BULLETIN D'ENGAGEMENT

15 km (trail 12 euros)

10 km (route 10 euros)

(à partir de la catégorie CADET)

F M

catégorie	Cadet	junior	espoir	senior	M0
	Master 1	Master 2	Master 3	Master 4	Master 5
	Master 6	Master 7	Master 8	Master 9	Master 10

NOMPrénom.....

adresse complète.....

Code postal.....Ville.....

Date de naissance/...../.....

Tél.....Adresse mail.....

Club.....N° licence.....

Personne à prévenir en cas d'accident.....

Téléphone.....

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- . d'une licence athlé compétition ,athlé entreprise, athlé running délivrée par la FFA ou d' une licence sportive agréée par la FFA fournir une copie de la licence de l'année sportive en cours
- . Licenciés de toute autre fédération ou association sportive : fournir le document de non contre indication à la course à pied en compétition de l'année en cours
- . Non licenciés : fournir un certificat médical de non contre indication à la course à pied datant de moins d'un an le jour de la compétition

Assurance responsabilité civile

les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA D'OC sous le numéro 400663836.001

Assurance individuelle : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement

Protection de la vie privée : les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA ; L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images sous quelque forme que ce soit, sur tout support. Si les participants s'opposent à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur ou et le cas échéant la FFA

Bulletin à retourner à Sylvie BACH Les carrières 46090 MAXOU Tél 06 18 17 73 58

je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter date.....

signature

autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné.....(père,mère, ou tuteur)autorise l'enfant désigné ci-dessus à participer aux foulées gigouzacoises

Signature